

Projet d'accueil

" Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit "

R. Caffari

Asbl l'Éveil

Route de Tirlumont, 51 - 4280 Hannut

019/65 55 05

eveil@hannut.be - <http://eveil.hannut.be/>

Président: Emmanuel DOUETTE

Coordinatrice: Audrey VANMECHELEN

Comptable: Marie BOVY

Agent en prévention: Charlotte RIGOT

Graphiste: Laurie PEIFFER



Sommaire du projet d'accueil

Préambule	p. 2
Historique.....	p. 3
Introduction	p. 3
Définition	p. 4
Elaboration	p. 5
Partenaires	p. 5
Destinataires	p. 6
Public cible : l'Enfant.....	p. 6
Objectifs poursuivis&pédagogies mises en œuvre	p. 7
Triangulation	p. 7
Sécurité.....	p. 7
Besoins vitaux	p. 8
Règles & liberté	p. 9
Communication	p.10
Plaisir, écoute & confiance	p.10
Créativité, expression	p.11
Droit à la différence	p.11
Qualité	p.11
Limites du secteur	p.12
Bibliographie.....	p.13
Schéma	p.14

Préambule

« L'enfant et ses besoins comme fil conducteur ... »

Avec l'équipe éducative de l'asbl, nous avons voulu construire notre projet d'accueil¹ non à partir des textes officiels, de la lecture d'auteurs de notre réalité de vie professionnelle mais à partir de notre expérience du secteur, de nos contacts avec les parents et notre public cible, les enfants !

Ce document détaille notre perception de l'enfant et de ses besoins à travers les priorités que nous posons pour son épanouissement et ce, dans les limites de notre secteur qu'est l'accueil extrascolaire et dans les limites spatiales propres à chaque école qui nous sont offertes.

Limites que nous ne cessons de repousser pour mettre l'enfant à sa juste place : au centre de nos préoccupations et de notre temps de travail.

Ce projet sera retravaillé au maximum tous les 5 ans et ce, afin d'évoluer en fonction des besoins des enfants qui évoluent en fonction de la société actuelle.

¹Le projet d'accueil constitue un ensemble d'objectifs auxquels adhèrent les responsables du CLE et dont la mise en œuvre est assurée par l'équipe d'accueillants en place, les moniteurs et professeurs participants dans le cadre de l'accueil extrascolaire.

Historique

Hannut, Ville à la campagne, se situe au cœur d'un carrefour routier où de nombreux parents travaillent tous les deux ou sont navetteurs. Les horaires scolaires des enfants ne correspondent plus à ceux de leurs parents en raison de ce contexte de travail. De nouveaux besoins d'interface arrivent pour concilier vie professionnelle et familiale.

Dès 2002, la Ville de Hannut répond à l'appel à projet de la Communauté française qui souhaite une gestion politique du secteur. Le Décret ATL, inscrit au moniteur belge le 3 juillet 2003, régleme le contexte de travail de tous les opérateurs d'accueil 2.5-12 ans et subsidie essentiellement les milieux d'accueil ouvrant après les heures scolaires.

La première étude de la situation communale du secteur concerné intitulé « l'état des lieux » débutée en 2002 et achevée en 2005 révèle la nécessité de centraliser et de coordonner les services offerts à la population dans chaque école indépendamment des autres. L'asbl L'Eveil naît pour répondre aux besoins constatés de cet état des lieux et ce, en lien et en respect des autres opérateurs qui existent déjà.

Introduction

L'asbl L'Eveil est un service d'accueil extrascolaire implanté dans 13 écoles hannutoises tous réseaux confondus qui ouvre ses portes tous les jours avant et après les heures scolaires. L'asbl propose également un accueil centralisé le mercredi après-midi à la Saline, un accueil lors des congés pédagogiques et des activités complémentaires tous les jours de la semaine (excepté le mercredi).

Divers documents organisent le travail et les relations entre partenaires et utilisateurs de l'asbl :

- le *règlement de travail* et la *description de fonctions d'accueillant* décrivent le comportement et les actions à mener par le personnel ;
- les modalités pratiques telles que les horaires, lieux d'accueil, participations financières des parents et les modalités de transport, des milieux d'accueil sont détaillées dans le document intitulé *règlement d'ordre intérieur* ;

- le *contrat confiance* présente quant à lui, les conditions de collaboration entre parents, école et l'Eveil sous forme d'une convention.
- Une fiche signalétique par enfant doit être complétée et remise à l'accueillant de l'école fréquentée par l'enfant dans les plus brefs délais.

Définition

Le projet d'accueil présente une information complémentaire à ces documents. Il développe les **priorités mises en œuvre**, les **valeurs portées** par l'ensemble de l'équipe éducative et précise **ses choix méthodologiques** pour y parvenir.

Il s'inscrit dans l'application du Décret ATL²³ et de ses Arrêtés (notamment la mise en œuvre d'un CLE⁴ communale) ainsi que du Code de Qualité⁵ par l'adhésion aux valeurs de base énoncées :

- Encourager l'épanouissement global des enfants en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes ;
- Contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu ;
- Faciliter et consolider la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle en permettant aux parents de confier leurs enfants pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité.

²Décret ATL du 03 juillet 2003 modifié le 26 mars 2009 concerne l'accueil temps libre c'est-à-dire les moments avant et après les heures scolaires et durant les vacances scolaires. Il s'applique à tous les opérateurs d'accueil soit toutes les personnes qui s'occupent d'enfant.

³Les principes directeurs du Décret ATL sont : 1/ l'enfant n'est pas réducteur à l'élève, l'accueil ne doit pas être une reproduction de l'école après l'école ; 2/ face au foisonnement d'initiatives existantes sur le terrain, se ressent une nécessité de coordination plus que de création de nouvelles structures ; 3/ la commune est le lieu le plus pertinent de coordination et de régulation pour les réunions des acteurs concernés et pour développer des énergies et potentialités existantes ; 4/ assurer l'équité par des dispositions relatives à la différenciation positive.

⁴Le CLE est un plan coordonné d'accueil de l'enfance, concerté au niveau local, relatif à une zone géographique déterminée, recevant un agrément pour 5 ans et mis en œuvre sous l'égide de la commune. Il s'applique à l'accueil durant le temps libre des enfants en âge de fréquenter l'enseignement maternel, fréquentant l'enseignement primaire ou jusqu'à douze ans, à l'exception des périodes hebdomadaires qui relèvent de l'enseignement. L'accueil durant le temps libre comprend les activités autonomes encadrées et les animations éducatives, culturelles et sportives.

⁵Code de qualité définit les conditions optimales d'accueil des enfants de 0-12 ans. Né en 1999, il est remanié par un arrêté du gouvernement entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004.

Le projet d'accueil est le fil conducteur sous-jacent à notre action au quotidien, document auprès duquel il est bon de revenir pour constater si nos actions correspondent aux objectifs et aux besoins de notre public cible.

Sa rédaction prend aussi en compte les règlements propres à chaque implantation scolaire dans lesquelles et avec lesquelles nous travaillons.

Elaboration

L'élaboration du projet d'accueil se compose de plusieurs étapes : lecture des obligations du Décret et de ses arrêtés, du Code de Qualité ; définition et explication des termes et objectifs poursuivis ; utilisation des outils pédagogiques mis à disposition par l'One (Référentiel 2.5-12 ans) ; mise en pratique d'exercices qui mettent en évidence les valeurs portées par chaque accueillant ; mise en commun des priorités portées par tous les membres ; écriture par la coordinatrice du contenu des réunions et rédaction du présent projet d'accueil avant une confrontation avec l'équipe de terrain et si besoin, l'adaptation du contenu.

L'équipe éducative a donc écrit / ajusté directement ou indirectement le contenu de ce projet d'accueil.

Equipe et partenaires

Notre équipe éducative est constituée de +/-25 accueillants formée d'instituteurs, d'éducateurs A1 ou A2, d'animateurs socio-culturel ou d'accueillants qui disposent de l'attestation de participation à 150 heures de cours sur le thème des enfants de 2.5 – 12 ans.

Cette équipe est supplée par une équipe administrative et pédagogique composée de :

- 1 enseignante
- 1 graduée en psychologie
- 1 comptable
- 1 graphiste

Les partenaires de notre équipe sont ceux qui présentent et font découvrir le projet d'accueil à savoir les autres professionnels de l'enfant : directeurs,

enseignants des écoles, président et membres du CA mais aussi de la CCA⁶ et le coordinateur⁷ ATL.

Ils sont très importants par la lecture qu'ils ont de nos objectifs et ainsi, la transmission qu'ils donneront de l'information aux personnes responsables des enfants, les parents.

Parents avec qui nous collaborons au quotidien pour une prise en charge et une compréhension optimale des enfants et de leurs besoins.

Destinataires

Le présent projet d'accueil se destine à tous les partenaires de l'asbl L'Eveil : parents, enseignants, directeurs, accueillants, opérateurs d'accueil, ... toutes les personnes en relation avec notre public cible : l'enfant.

L'objectif est une augmentation de la compréhension de nos démarches auprès de nos partenaires pour augmenter la cohésion dans la prise en charge des besoins de l'enfant et ce quelque soit le référent de l'enfant (accueillant / enseignant).

Public cible : l'Enfant

Nous ne souhaitons pas ici réaliser une énumération et une description des besoins des enfants entre 2.5 – 12 ans et nous renvoyons nos lecteurs à des auteurs compétents en la matière.

Néanmoins, l'équipe éducative recense les besoins de l'enfant qu'elle promeut et la manière dont elle s'y prend dans les limites spatiales (locaux, cour) et temporelles (avant et après l'école) qui lui sont offertes :

« sécurité affective », « écoute », « plaisir », « jouer », « créativité », « rêver/imaginaire », « amour », « confiance », « expression », « relation », « protection », « liberté », « compréhension », « découverte »,

« sécurité physique », « repères », « sommeil », « alimentaire », « bouger », « soins/hygiène ».

Voir le schéma du projet d'accueil pour une lecture globale.

⁶ CCA est la commission communale de l'Accueil.

⁷ Dans le cas présent, le coordinateur ATL est la même personne que le responsable de l'asbl L'Eveil (cumule de 2mi-temps).

Objectifs poursuivis / pédagogies mises en œuvre

Vous trouverez par ordre croissant, les priorités posées pour l'épanouissement de l'enfant à l'asbl L'Eveil, accueil extrascolaire hannutois.

Concrètement, nous vous présentons l'objectif, la valeur que nous souhaitons réaliser et nous juxtaposons les moyens mis en œuvre pour y arriver soit par l'énumération des actions concrètes entreprises, soit par la définition du contenu/ matériel mis à disposition ou les aides logistiques (bus, locaux, ...).

« Faire de ces moments intermédiaires, des moments riches d'apprentissage »

Objectifs généraux

Objectifs opérationnels / Moyens

<p>Concilier vie familiale et vie professionnelle</p> <p>Assurer le lien</p> <p>Harmoniser la triangulation parent/enfant/école</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les déplacements d'enfants par l'ouverture d'accueil au sein des écoles. - Flexibilité des horaires lors de retards motivés et anticipés. - Rechercher des solutions entre utilisateurs avec l'aide de l'équipe. - Discuter autour des horaires d'ouverture au CA. - Valoriser le contact accueillant / parents. - Accueillir les parents par les formules de politesse conventionnelle (attitude d'ouverture au dialogue) - Participer au processus d'adaptation de l'enfant à son entrée à l'école. - Oser communiquer et favoriser la discussion en cas de situation problématique.
<p>Apporter à l'enfant de la sécurité physique et affective par la pose de repères et le travail avec un référent</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer le <u>temps</u> d'accueil : - Temps libre sur la cour (1^{ère} demi-heure); - Collation ; - Choix des enfants entre l'activité intérieure / extérieure ou respect des autres qui sont en activité ; - Changement de lieu (cour/local) ; - Agencement des manteaux et des cartables ; - Inscription à une activité ; - Rangement partiel, condition pour changer d'activité ; - Réorganisation de l'espace, condition avant le

	<p>retour ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir l'<u>espace</u> où l'on peut ou non aller (repères visuel pour les petits). - Fixer des règles propres à l'accueil qui s'insèrent dans celles de l'école, propres au lieu/moment – règles connues de tous et partagées (affichage). - Placer des repères en organisant l'espace de manière constante en différents coins, espaces de jeux (atelier des devoirs, des jeux de société, des dessins, du bricolage mais aussi les jeux de faire-semblant avec les poupées et ses tâches ménagères, avec les voitures et le garage, avec les jeux de construction). - Aménager un coin calme. - Avoir un référent identique le matin, midi et soir.
<p>Permettre l'assouvissement des besoins vitaux (sommeil, hygiène & alimentaire) et des besoins d'actions propres à l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les cycles de sommeil de l'enfant (coin dodo, coin doudou). - Veiller à une bonne collaboration avec les enseignants de maternelle pour le change des enfants qui ne sont pas encore propres à l'entrée à l'école et équiper le coin change. - Respecter les cycles alimentaires (temps de collation). - Equiper les milieux d'accueil en pharmacie pour les premiers secours et les petits bobos/crème solaire. - Organiser des activités qui bougent. - Structurer le temps d'accueil en moment à l'extérieur et à l'intérieur et ce quel que soit la météo. - Envoyer les enfants régulièrement aux toilettes. - Tenir à jour un document référenciant les allergies éventuelles des enfants.
<p>Proposer des activités diversifiées, individuelles et/ou collectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des activités intérieures et extérieures lorsque les accueillants sont au nombre de deux minimum. - Présenter des activités collectives / individuelles, encadrées / autonomes simultanément pour permettre à des enfants d'âges différents d'être satisfaits simultanément.

<p>Laisser le choix à l'enfant des activités, lui permettre de rêver, de ne rien faire</p> <p>Mettre à sa disposition du matériel varié et adapté à son utilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabiliser l'enfant au respect de son milieu et du matériel - Inviter au tutorat lors des activités manuelles - Disposer le matériel/les jeux en fonction des tranches d'âges des enfants (choix des hauteurs de rangement sur les étagères, armoires). - Aménager l'espace et le temps pour permettre à l'enfant d'avoir le choix. - Proposer du matériel adapté à la collectivité et à l'âge des enfants. - Offrir du matériel en suffisance. - Ranger en fonction du type d'activité autonome (accessibilité continue) ou encadrée (accès limité). - Organiser simultanément plusieurs ateliers et ou plusieurs coins de jeux : <ul style="list-style-type: none"> - Jeux de faire-semblant ; - Jeux de société ; - Lecture /dodo ; - Bricolage ; - Devoir ; - Activités horticoles en fonction des saisons ; - Dessins. - Accommoder une distribution des tâches, rôles et des fonctions. - Inciter l'entraide et la cohésion sociale par la valorisation des jeux de coopération. - Offrir en plus de l'accueil de proximité (dans chaque école), des activités complémentaires sur inscription. - Offrir la possibilité de fréquenter les clubs sportifs et les associations de la région grâce aux collaborations diverses : Académie des Sports de la Province de Liège, Académie communale J. Gerstmans, Oasis,... - Prévoir des sorties exceptionnelles le mercredi après-midi : patinoire, piscine, musée,...
<p>Comprendre le milieu de vie dans lequel on vit ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fixer les règles & les limites du milieu d'accueil de manière compréhensible et applicable : - Expliquer l'importance des règles liées à la collectivité / les buts poursuivis.

<p>sentiment de liberté, d'autonomie, de compréhension de l'enfant endéans les limites établies ;</p> <p>sentiment de justice, d'équité de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir ensemble (avec les enfants / les collègues) les règles de vie de la collectivité. - Nommer les règles indérogables. - Dire les conséquences lorsque les enfants transgressent les règles importantes. - Personnaliser le règlement d'ordre intérieur du milieu d'accueil. - Afficher le règlement établi. - Placer des pictogrammes juxtaposés aux phrases pour une lecture facilitée des petits. - Faire respecter les règles et expliquer les conséquences en cas de non-respect de celles-ci.
<p>Favoriser le dialogue, le partage, la communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une réunion d'équipe mensuelle. - Travailler par projet, commun à l'ensemble des milieux d'accueil élaboré en concertation d'équipe. - Créer des synergies, du dialogue par le partage d'expérience, de sujet de conversation autour des thèmes communs entre groupes d'enfants lors des activités complémentaires ou lors du mercredi après-midi, activité centralisée. - Inciter les accueillants à avoir un mot qui résume le moment partagé avec chaque enfant à transmettre aux parents. - Organiser des portes-ouvertes, fêtes, réunions de parents ou s'insérer dans celles de l'école : <ul style="list-style-type: none"> - Participation de la coordinatrice à plusieurs réunions de rentrée scolaire (prise de contact, information) ; - Fancy-fair tous les 3^{ème} ou 4^{ème} mercredis du mois de juin ; - Exposition des projets réalisés. - Publier via le journal local « Hannut'Actu » toutes les activités. - Mettre en ligne, actualiser le site Internet. - Gérer une page Facebook. - Proposer un contact avec l'équipe via la coordinatrice par les moyens suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Mail, téléphone, courrier, rendez-vous, réunion

	mensuelle.
<p>Créer l'alchimie du plaisir dans la relation entre le professionnel et l'enfant ou par le biais d'activité(s)</p> <p>Prendre du temps pour écouter, personnaliser les gestes, actions, rendre confiance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les besoins de l'enfant pour être plus disponible, en réalisant les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Travailler par thème (préparation et réception des fiches d'atelier en réunion mensuelle) ; - Structurer l'espace en coins / ateliers ; - Scinder le temps d'accueil en différents moments ; - Identifier les moments intermédiaires pour y être attentifs ; - S'investir personnellement dans la relation avec l'enfant.
<p>Mettre en évidence la créativité et l'expression (artistique) de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des thèmes d'activités mais non des thèmes imposés. - Donner sens à l'activité en travaillant la pédagogie par projet (découpage mensuel d'un thème annuel choisi en équipe). - Réfléchir ensemble sur les possibilités avant de montrer un exemple parmi d'autres. - Ne pas reproduire mais favoriser la proposition de dessin débuté mais non achevé. - Travailler seul et/ou en groupe. - Valoriser le travail de l'enfant. - Adapter l'activité proposée au lieu de travail. - Laisser du temps à l'enfant pour : <ul style="list-style-type: none"> - la découverte du jeu ; - l'appropriation de l'espace et de son contenu ; - la mise en autonomie dans un lieu sécurisé.
<p>Intégrer tous les enfants quels qu'ils soient</p> <p>Droit à la différence</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Couvrir tous les réseaux d'enseignement (communal, libre, Communauté française) normal ou spécial. - Intégrer les enfants des sections spéciales dans l'accueil extrascolaire (tremplin vers immersion). - Expliquer les différences quand elles effraient – mettre des mots pour expliquer. - Jouer pour s'intégrer. - Adapter les jeux en fonction du public présent.

	<ul style="list-style-type: none"> - Inviter les assistantes sociales du spécial à réaliser un processus d'adaptation au début des périodes d'accueil.
<p>Offrir un service de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Engager du personnel compétent qui permettra la mise en œuvre des objectifs définis. - Former l'équipe par des <ul style="list-style-type: none"> - formations initiales ; - formations continues ; - formations internes (mensuelles) ; <p>Et ce, grâce aux outils de l'One, personnels, lectures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une politique de l'information ascendante et descendante. - Engager du personnel complémentaire grâce à différents subsides : Emploi-jeunes, Maribel,... - Veiller au bon fonctionnement (suivi équipe) - Accompagner l'équipe sur le terrain. - Donner aux accueillants la possibilité d'avoir des temps de réflexion en équipe, de pouvoir prendre du recul par rapport à leurs actions. - Veiller à respecter au sein de son milieu d'accueil tous les points suivants : ponctualité ; écoute ; disponibilité ; amour ; sensibilité ; créativité ; respect ; confiance ; politesse ; aptitude ; entente ; cordialité ; bienveillance ; échange ; sécurité ; prévention ; spontanéité ; information/communication ; respect du matériel ; respect des espaces intérieurs/extérieurs ; hygiène personnelle et des enfants. - Former au secourisme l'ensemble de l'équipe et assurer un suivi via un recyclage annuel. - Maintenir le document: "Registre premiers secours" à jour. - Participer à des exercices incendie et connaître les procédures d'évacuation.

Le projet d'accueil constitue un cadre de référence et de réflexion. Il est appliqué en tenant compte des aspirations et des besoins spécifiques de chaque lieu d'accueil.

Limites du secteur

Par définition, l'accueil extrascolaire se déroule avant et après les temps scolaires. Ce découpage induit des difficultés dans la prise en charge de l'enfant par un personnel identique dans les périodes d'accueil du matin et du soir. Le recrutement de personnel de qualité et qualifié relève du défi.

De nombreux parents considèrent l'accueil extrascolaire comme des moments intermédiaires⁸ et non comme des moments d'activités pour l'enfant. Cette conception induit un manque d'intérêt et d'implication dans le service. L'extrascolaire est un lieu d'éducation à part entière. Ce n'est pas une salle d'attente entre l'école et la famille mais bien un lieu de vie à part entière où l'enfant, le jeune peut se réaliser pleinement dans le respect des autres et de lui-même.

D'autre part, les espaces mis à disposition par les pouvoirs organisateurs des écoles sont partagés avec d'autres services dans le meilleur des cas. Il concerne le local de l'étude ou le réfectoire la plupart du temps. Ils ne sont accessibles que partiellement en raison de la nécessité de nettoyer ; sont limités en m² et inadaptés à l'organisation d'activités spécifiques.

La composition du groupe varie d'un jour à l'autre en termes d'individus et en termes de nombres d'individus ; ce qui induit davantage des activités collectives qu'individuelles.

A l'heure actuelle, notre secteur n'est subventionné que partialement ce qui entraîne des carences entre l'émission des objectifs et le travail de terrain par exemple dans le taux d'encadrement mais aussi dans les rémunérations.

D'ailleurs, les tranches horaires du travail étant découpées par les temps scolaires, les accueillants ont un poste peu enviable au vu des horaires.

⁸Voir définition de Raymonde Caffari.

Bibliographie

- Un accueil extrascolaire pour répondre à quels besoins de l'Enfant (Colloque du 07.11.27)
- Pyramide des besoins de Maslow A.
- Un projet d'accueil, pour qui ?
- Bosse-Platière S., Dethier A., Fleury C., Loutre Du Pasquier N., Accueillir le jeune enfant : quelle professionnalisation ? Ed. ERES 1995 chap.4.
- Les moments intermédiaires, de Raymonde Caffari de 1994.
- Participation aux formations continues du FRAJE en 2006 et 2010 sur le thème du projet d'accueil.
- Annexe 1 : La pyramide de Maslow au sein de l'asbl l'Eveil

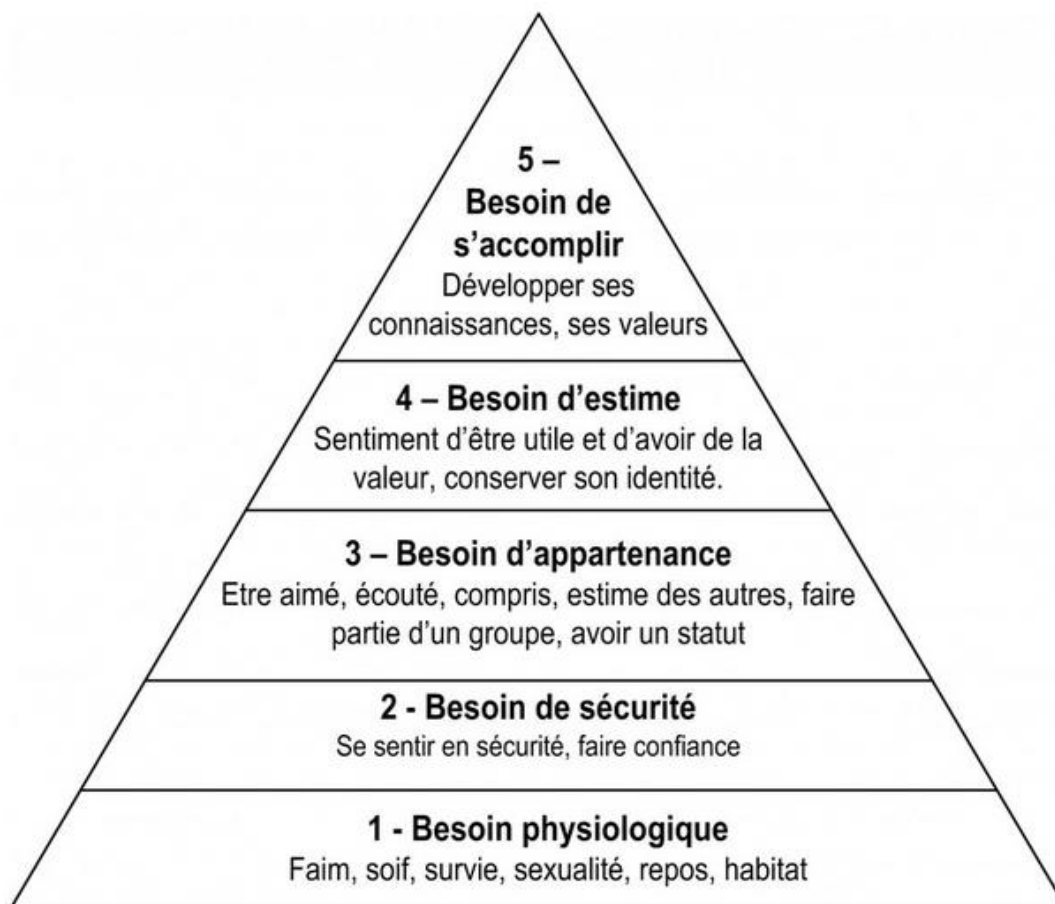
Bibliographie Annexe

Projet d'accueil 2015 asbl l'Eveil

http://semioscope.free.fr/article.php3?id_article=8

Annexe 1 : La pyramide de Maslow au sein de l'asbl l'Eveil

La pyramide de Maslow est une classification hiérarchique des besoins humains.



La hiérarchie des besoins selon la pyramide de Maslow

Maslow distingue cinq grandes catégories de besoins. Il considère que le consommateur passe à un besoin d'ordre supérieur quand le besoin de niveau immédiatement inférieur est satisfait.

Nous pouvons établir la classification suivante concernant les objectifs généraux cités précédemment dans notre projet d'accueil. Cette liste est non-exhaustive et citée à titre indicative :

1. Besoins physiologiques :

- ➔ Permettre l'assouvissement des besoins vitaux (sommeil hygiène et alimentaire) et des besoins d'actions propres à l'enfant ;
- ➔ Comprendre le milieu de vie dans lequel on vit ;

→ ...

2. Besoins de sécurité :

- Offrir un service de qualité (respectant les besoins) ;
- Comprendre le milieu de vie dans lequel on vit ;
- Sentiment de liberté, d'autonomie, de compréhension de l'enfant endéans les limites établies ;
- Sentiment de justice, d'équité de l'enfant ;
- Apporter à l'enfant de la sécurité physique et affective par la pose de repères et le travail avec un référent ;
- Concilier vie familiale et vie professionnelle ;
- ...

3. Besoins d'appartenance :

- Proposer des activités diversifiées, individuelles et/ou collectives ;
- Jouer ou participer à divers genres d'activités ;
- Harmoniser la triangulation parent/enfant/école ;
- Communiquer avec les parents ;
- Assurer le lien ;
- Intégrer tous les enfants quels qu'ils soient ;
- Droit à la différence ;
- ...

4. Besoins d'estime :

- Mettre en évidence la créativité et l'expression (artistique) de l'enfant ;
- Permettre à l'enfant le choix des activités, lui permettre de rêver, de ne rien faire ;
- Favoriser le dialogue, le partage, la communication ;
- Intégrer tous les enfants quel qu'ils soient ;
- Reconnaître le droit à la différence ;
- ...

5. Besoins de s'épanouir :

- Favoriser le dialogue, le partage, la communication
- Créer l'alchimie du plaisir dans la relation entre le professionnel et l'enfant ou par le biais d'activités ;
- Prendre du temps pour écouter, personnaliser les gestes, actions, rendre confiance ;
- Mettre à sa disposition du matériel varié et adapté à son utilisation ;
- Comprendre le milieu de vie dans lequel on vit ;

- Apprendre à découvrir, satisfaire une curiosité pouvant favoriser le développement ;
- ...

